

NOTE EN DIRECTION DES ORGANISMES DE FORMATION

Dans le cadre de la prescription de vos formations par les conseillers Pôle Emploi, vous devez saisir les informations relatives à celles-ci sur le site web du [CarifOref de la région](#) dans laquelle doit se dérouler la formation.

Attention, c'est bien le lieu de formation qui détermine le CarifOref vers lequel vous devez vous diriger et non pas l'adresse du demandeur d'emploi ou du Pôle emploi prescripteur.

Sans saisie préalable, la prescription ne sera pas possible car la formation ne sera pas intégrée dans l'outil de prescription de Pôle Emploi : Aude Formation.

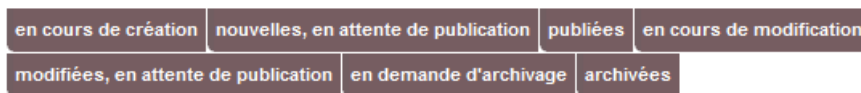
Si la formation se déroule sur le territoire de l'ex Midi-Pyrénées, vous devez, après inscription sur le site, appliquer la procédure suivante :

Saisie de vos formations :

Rendez-vous dans la rubrique :

> **Vos actions de formation non conventionnées**

Vérifiez que l'action de formation n'est pas déjà présente dans votre espace réservé en parcourant les onglets :



Si elle n'est pas présente dans votre espace réservé inscrivez une nouvelle action en répondant « Oui » à la question :

Est-ce que votre saisie concerne une action non conventionnée ?

Oui Non


Cliquez ensuite sur :

Opération :

 [Inscrire une action non conventionnée](#)

Remplissez la première page du formulaire en renseignant le plus de champs possibles.

A la fin de la première page du formulaire cliquez ensuite sur le bouton *Ajouter la session n° 1*


 **Ajouter la session n° 1**

Pour les dates vous avez deux possibilités :


- Inscrivez votre formation en entrée sortie permanente et inscrivez une seule session avec des dates allant du 01/01/17 au 31/12/2017
- ou
- Inscrivez les dates réelles de formation et autant de sessions que vous le souhaitez. A la fin du dernier jour de la dernière session votre formation sera archivée. Elle se trouvera de fait dans l'onglet « archivée ». Vous pourrez par la suite demander son désarchivage afin d'inscrire de nouvelles dates.

Attention si le lieu de la formation diffère du lieu de votre siège social n'oubliez pas de cocher **non** à la question : *La session se déroule-t-elle dans les locaux de l'organisme gestionnaire ?*

Cliquez enfin sur

 **Terminer votre saisie**

Puis sur

 **Confirmer (valider la proposition)**

Une fois saisies, vos données seront validées par les gestionnaires du CarifOref Midi-Pyrénées puis utilisées par les conseillers Pôle Emploi pour prescrire vos formations dans le cadre du CPF (Compte Personnel de Formation) ou celui d'une AIF (Action Individuelle de Formation).

Vous trouverez ensuite les références de vos formations sur le site du Réseau des CarifOref : <http://www.intercariforef.org/formations/recherche-organismes.html>. L'ensemble des formations saisies sur notre site sont répertoriées sur ce site. Dans la partie inférieure de chaque fiche formation, vous trouverez la référence à fournir aux conseillers Pôle Emploi (Date de mise à jour : JJ/MM/AAAA Ref : 19_XXXXXXXXXX).

En cas de problème vous pouvez contacter les gestionnaires de la banque régionale de l'offre de formation, par mail (support@cariforef-mp.asso.fr)